



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 15 AVRIL 2024 à 19 h 30

à la Mairie

PRESENTS : MMES GUERIN, CHANTOME, ROUSSEL, LORAND, BELLEIL, BELLIER, VARENTERGHEM - MRS GICQUEL, PLOTEAU, ROBERT, JULIENNE, BERTIN

EXCUSES- ABSENTS : Mmes THOMAZI - ROBERT – TRILLARD - MRS QUELENNEC – LEVEQUE, MASSE

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 18

Nombre de présents : 12

Exprimés : 12

Date de convocation : 8 avril 2024

Date d'affichage de la convocation 8 avril 2024

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Madame CHANTOME Yannick est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction.

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 mars 2024

- 1- Droit de préemption urbain
- 2- Modalités de concertation du public pour les zones d'accélération des énergies renouvelables
- 3- Demande de subventions du RASED de Vallons de l'Erdre
- 4- Dons pour l'action sociale suite à la dissolution d'associations
- 5- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 Mars 2024 : Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 18 mars 2024 est soumis à l'approbation des membres du conseil. Aucune observation n'ayant été relevée par le Maire, le procès-verbal du Conseil municipal du 18 mars 2024 est approuvé.

Point 1	Objet : DROIT DE PREEMPTION URBAIN – MR et Mme GRASSET Nicolas
----------------	---

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
DECIDE de ne pas exercer de droit de préemption sur la parcelle C 1718 et C 1873 – sise 15 bis, rue des Pohardières d'une superficie totale de 1480 m2, appartenant à Monsieur GRASSET Nicolas et Mme GRASSET née OLIVIER Caroline demeurant 15 bis, rue des Frères Templé en cette commune

Point 2	Objet : MODALITES DE CONCERTATION DU PUBLIC POUR LES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES
----------------	---

Vu la Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 Mars 2023,

Vu l'article 15 de ladite Loi qui demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables,

Ces zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables.

Elles sont proposées par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable. Ce ne sont pas des zones exclusives.

Ces zones devront également faire l'objet d'une concertation du public. Cette concertation n'étant pas définie au travers de la Loi APER, il revient donc au Conseil Municipal de définir ces modalités.

Il est proposé de mener la concertation sur les zones proposées, étant précisé que cette proposition de zones d'accélération est une base à la concertation.

Après avoir dressé le bilan de cette concertation, la proposition finalisée, intégrant le cas échéant les observations du public, sera approuvée par délibération lors du prochain conseil municipal courant mai et sera transmise à l'EPCI avant le 31 mai et au référent préfectoral.

Il est proposé de mettre en place la concertation suivante :

- Modalités de concertation : consultation en mairie et par voie électronique. Un registre papier sera à disposition du public en mairie, les jours ouvrables et aux heures d'ouverture à savoir du Lundi au Vendredi de : 9 h 00 à 13 h 00 afin de recueillir les remarques et les avis. Le public pourra également déposer ses observations pendant toute la durée de cette concertation par voie postale à l'adresse de la Mairie – 72 rue des Frères Templé - 44520 LA MEILLERAYE DE BRETAGNE ou par courrier électronique à l'adresse : mairie.meilleraye@wanadoo.fr
- Modes de publicité : publicité par avis sur le site internet de la commune, sur le panneau d'information numérique et par affichage à la porte de la mairie
- Période de concertation : du 18 avril au 3 mai 2024 soit 15 jours.

Madame le Maire propose à présent de débattre autour de la définition des zones d'accélération sur les énergies suivantes

Il est proposé d'instaurer des zones d'accélération sur l'ensemble du territoire communal pour les 6 énergies suivantes :

- En matière d'électricité renouvelable :
 - Solaire Photovoltaïque au sol
 - Solaire Photovoltaïque sur toiture
 - Solaire Photovoltaïque ombrière
- En matière de chaleur renouvelable :
 - Pompe à chaleur aérothermique
 - Energie géothermique
 - Energie solaire thermique

et de ne pas instaurer des zones d'accélération pour :

- En matière d'électricité renouvelable :
 - Éolien
 - Hydroélectricité
 - Electricité à partir de bois énergie
 - Electricité à partir de biogaz
- En matière de chaleur renouvelable :
 - Bois énergie
 - Chaleur produite à partir du biogaz
- En matière de gaz renouvelable :
 - Biogaz - méthanisation
 - Hydrogène renouvelable

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'arrêter les propositions de zones d'accélération telles que présentées ci-dessus
- D'arrêter les modalités de concertation, de publicité, et la période précitées,

Point 3	Objet : DEMANDES DE SUBVENTIONS DU RASED DE VALLONS DE L'ERDRE
----------------	---

Madame le Maire expose que le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED) souhaite acquérir un nouveau logiciel d'un montant de 1 775 € permettant la réalisation de bilans psychométriques auprès des élèves d'âge maternel et propose pour le financement que chacune des communes du secteur géographique d'intervention du RASED verse une participation calculée au prorata du nombre d'élèves accueillis dans son école sur le nombre d'enfants concernés par l'antenne du RASED. Sur la base de ce calcul, la participation communale s'élève à 208.93 €.

* Aussi, le RASED sollicite une éventuelle subvention de fonctionnement d'un montant de 1 euro par élève scolarisé dans écoles publiques communales comme en 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'apporter sa contribution au financement du logiciel d'un montant de 208.93 € et

D'ATTRIBUER une subvention annuelle de fonctionnement au RASED à raison de 1 € par élève scolarisé à l'école publique à compter de cette année

Point 4	Objet : DISSOLUTION D'ASSOCIATIONS – DONNÉS A LA COMMUNE
----------------	---

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'association « Instance de coordination gérontologique du canton de Moisdon la Rivière » a été dissoute et qu'à la liquidation des comptes, le bureau de ladite association, a décidé de faire don à la commune de 600 €

ainsi que l'association communale « Les Tilleuls Argentés » qui a été dissoute et a décidé également de faire don à la commune de 225 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
ACCEPTE les dons des associations précitées

Le conseil demande la création d'un CCAS en 2025

POINT 5	QUESTIONS DIVERSES
----------------	---------------------------

- Réflexion sur des acquisitions et cessions de terrains :

Accord de principe pour l'acquisition par la commune des fonds des parcelles RAIMBAUD et FORGET (emplacements réservés) classés en NL – superficie totale approximative : 1 230 m² et de la liaison sur le terrain PETITEAU rue des Pohardières – rue des Etangs classée en zone NL (longueur d'environ 125 mètres sur 8 mètres

Accord de principe pour la cession de la parcelle enherbée du lotissement du chatelier de 1001 m².

Lors de l'enquête publique à la Corbière pour l'aliénation d'un excédent de terrain communal à Mme et Mr PENNANGUER, Mme et Mr BOISTEAU ont réitéré leur demande d'acquisition d'excédent de terrain communal : le conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas revenir sur sa décision malgré l'avis favorable formulé par le commissaire enquêteur.

- Demande de matériel de l'Ecole Publique : un crédit supplémentaire de 400 € est accordé pour la demande de matériel (équipement informatique) : enveloppe totale de 2 000 € pour l'année scolaire
- Communication des plans de l'atelier municipal réalisés par le cabinet MCM avec l'intégration des panneaux photovoltaïques
- Point sur la rencontre avec la société Hurricane Tracks pour la réalisation du pumtrack : début des travaux le 13 mai – fin de travaux courant juin. Prise en compte de l'écoulement des eaux pluviales vers le ruisseau pour améliorer le chemin actuellement impraticable
- Lots des fournitures scolaires pour collégiens et lycéens : pour info retrait directement au magasin Bureau Vallée à Chateaubriant sur présentation d'un bon d'achat remis par la mairie
- Forum des associations et accueil des nouveaux arrivants programmés le 31 août 2024
- Permanences pour le bureau de vote le dimanche 9 juin 2024
- Invitation pour le 8 mai 2024 :

11 h 45 - Rassemblement devant la Mairie - 12 h 00 - Départ de la Mairie, défilé vers le Monument aux Morts. Discours en hommage aux anciens combattants. A l'issue de la cérémonie, le verre de l'amitié sera offert à la mairie.

-

Réunion de la commission information pour le prochain flash info le 25 avril 2024 à 18 h 30

Communication des prochaines réunions au mois de mai 2024 :

Adjoints : lundi 6 mai 2024 à 19 h 00

Conseil municipal : lundi 13 mai 2024 à 19 h 30

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Madame GUERIN Marie-Pierre clôt la séance à 21 h 50 .

Le secrétaire de séance



Yannick CHANTÔME

Le Maire



Marie-Pierre GUERIN